

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de BARR pour son projet de revitalisation du cœur historique et approbation des projets de conventions y afférant

CP/2019/512

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A340 - Délégation territoriale sud

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre les contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement, co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077).

Le projet de revitalisation du cœur historique de la Commune de Barr, co-construit avec le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de Barr, s'inscrit dans l'enjeu prioritaire du territoire d'action Sud "conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public : dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs centre".

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 284 200 € et d'approuver les termes du projet de convention partenariale et de convention financière à conclure en vue de la réalisation de ces travaux.

1. CONTEXTE

La Commune de BARR compte plus de 7 300 habitants et représente le bourg-centre de la Communauté des communes du Pays de Barr, dont la population de ses 20 communes s'élève à plus de 24 000 habitants.

A ce titre, **la Ville de Barr joue un rôle majeur de centralité** sur son bassin de vie, offrant commerces, hôtels, restaurants, et services publics de proximité, dont plusieurs services départementaux. Outre un lycée, deux collèges, une gendarmerie et un centre de secours, la commune dispose d'une unité technique et d'un centre médico-social (CMS), bâtiments actuellement loués par le Département. La Commune dispose

également de 2 EHPAD totalisant plus de 180 lits. Un projet de Pôle santé privé est en cours, regroupant une dizaine de professionnels de la santé.

Capitale viticole, la Ville de Barr a su conserver les attraits pittoresques typiques de l'identité alsacienne qui ravissent les touristes ainsi que les habitants locaux. Idéalement placée sur l'EV5 section Véloroute du Vignoble d'Alsace, itinéraire cyclotouristique majeur dans le Bas-Rhin, la Commune constitue aussi un nœud de transport important pour le cyclotourisme, grâce à sa gare.

La Commune porte un projet de revitalisation du cœur historique de la ville.

En effet, la vitalisation de la Commune de Barr est l'enjeu majeur d'attractivité pour les prochaines années. Il s'agit d'éviter une paupérisation croissante en son cœur de ville, prévenir les fractures sociales et sociétales, et favoriser, au contraire, la mixité sociale et l'installation de nouveaux arrivants sur la Commune.

C'est aussi la nécessité de conforter son dynamisme économique en développant une stratégie pertinente pour le commerce de proximité et en renforçant son image touristique et patrimoniale indéniable.

Le projet de revitalisation du cœur historique de Barr porte l'ambition de renforcer l'attractivité de cœur historique de la ville, de valoriser la richesse et les joyaux de son patrimoine local pour donner l'envie, tant aux citoyens qu'aux touristes de prendre le temps de savourer l'environnement urbain patrimonial et offrir un cadre de vie de qualité aux habitants. Il s'attache à résoudre des problématiques endogènes (qualité de l'habitat, résorption des logements vacants, qualité de vie des habitants) et exogènes (attractivité touristique, pluralité des raisons de la destination "Barr" - viticole, gastronomique, patrimoniale, commerçante).

Le projet de revitalisation du cœur historique de Barr porte également l'ambition de **l'appropriation d'un sentiment d'appartenance fort des Barrois** à leur commune et à son patrimoine.

2. ENJEUX ET PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le projet de revitalisation du cœur historique de Barr mobilise, outre le Département, 2 autres partenaires :

- La Commune de Barr,
- La Communauté de Communes du Pays de Barr.

Il répond aux enjeux prioritaires du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du territoire sud pour la période 2018 - 2021 :

- « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public : dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs centre »,
- « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité : Développer les mobilités douces et innovantes ».

Ce projet répond également à la nouvelle stratégie habitat du Département dont l'axe 1 vise à « impulser une démarche globale de développement des territoires à travers les villes moyennes et les bourgs-centres ». L'objectif est d'accompagner la vitalité et l'attractivité des centralités pour répondre aux défis socio-économiques des territoires de demain.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, le Département du Bas-Rhin, la Commune de

BARR et l'Office de Tourisme du Pays de Barr ont décidé de s'associer en vue de permettre la réalisation du projet de revitalisation du cœur historique de BARR.

Dans un premier temps, le projet de revitalisation du cœur historique de Barr implique de réinvestir la qualification des différents espaces publics qui composent le centre-ville pour leur redonner fonctions, usages et objectifs de destinations, appropriés aux usages du 21ème siècle, dans le respect de ses particularismes alsaciens et de l'histoire de la Commune :

- Réfection de la place de l'Hôtel de Ville et des voiries adjacentes, dont la rue du Dr Sultzer pour faciliter l'accessibilité de tous les publics. Il est précisé que la Commune de Barr a rénové le mur d'enceinte du XIIIe en contrebas de la Mairie en 2018 ;
- Développement de l'attractivité touristique par l'aménagement d'espaces accessibles à tous, dédiés aux promeneurs au cœur de la ville et autour du Musée, en supprimant notamment tout le parking sur la place de l'Hôtel de Ville, en installant une promenade piétonne, en platelage bois, longeant le clos de la Folie Marco, et en mettant en place du mobilier urbain de qualité sur l'ensemble du site ;
- Rénovation des 4 fontaines du site ;
- Mise en valeur du musée de "La Folie Marco" et de ses alentours paysagers et patrimoniaux (vue sur la plaine, vignoble,..) avec la rénovation complète des deux grands portails d'entrée du parc du Musée ;
- Réorganisation des modes de circulations pour supprimer les fractures de flux et favoriser les circulations douces au cœur de la ville, avec la mise en place de la zone de rencontre limitée à 20km/h pour les véhicules, plus appropriées pour répondre à l'enjeu de la valorisation du patrimoine ;
- Report des parkings à proximité, mais à l'extérieur du cœur de la ville pour libérer largement la place de l'Hôtel de ville du stationnement, en créant un nouveau parking de 130 places à l'arrière du Musée de la Folie Marco ;
- Réalisation d'un plan lumière mettant en valeur nocturne le patrimoine bâti du secteur et de vidéo-mapping sur 6 immeubles pour une animation nocturne en fonction des différentes périodes de l'année (Noël, vendanges, Pâques, ...) ;
- soutien aux activités commerciales du centre.

En partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Barr, la Commune de Barr et le Département du Bas-Rhin ont convenu des actions qui seraient menées concernant les engagements réciproques suivants et dont le détail des engagements de chacune des parties figure dans le projet de convention partenariale, joint en annexe au présent rapport.

Le projet répond ainsi à plusieurs objectifs qui entrent dans les politiques et compétences du Département du Bas-Rhin dans la perspective de conforter Barr dans son rôle de bourg commercial, culturel et touristique en réponse aux enjeux suivants :

- développer une image de marque touristique et patrimoniale du centre-ville de Barr ;
- développer les mobilités douces ;

- soutenir l'attractivité commerciale de la centralité de Barr ;
- soutenir l'attractivité résidentielle de la centralité de Barr.

3. PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT ET DE CONTRIBUTION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Le projet de requalification et de réaménagement du centre urbain de la Commune de Barr, porté par la Commune, mobilise des partenaires institutionnels (Communauté de communes, Etat, Région, centre d'accueil médico-social...) ainsi que des partenaires associatifs (association des artisans commerçants de la commune de Barr, le Musée de la Folie Marco, le comité des fêtes de Barr...).

Le coût du projet de revitalisation du cœur historique de BARR s'élève à 2 744 000 € HT.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 284 200 € à la Commune de Barr pour son projet de revitalisation de son cœur historique, correspondant à une aide de 10% du coût des travaux de voirie et à 20% du coût des travaux pour le Plan lumière et le remplacement des portails du Musée de la Folie Marco.

Il est précisé que la rénovation des fontaines du cœur historique fera l'objet d'une délibération spécifique au titre du Fonds pour le « Patrimoine emblématique de l'Alsace » lors de la Commission Permanente du 10 février 2020.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Contribution
Travaux de voirie	1 958 000 €	Etat (DETR)	200 000 €
Plan lumière	392 000 €	Région	200 000 €
Remplacement des 2 portails du Musée de la Folie Marco	50 000 €	Département au titre du fonds de développement et d'attractivité	284 200 €
		Communauté de Communes du Pays de Barr	131 000 €
		Ville de Barr	1 928 800 €
<i>Rénovation des fontaines du cœur historique - mise en place de jets d'eau</i>	<i>344 000 €</i>	<i>Département au titre du Fonds pour le patrimoine emblématique d'Alsace</i>	<i>Sera proposé à l'examen de la Commission Permanente du 10/02/2020</i>
TOTAL	2 744 000 €		2 744 000 €

4. PROPOSITION D'APPROBATION DES PROJETS DE CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIERE

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention partenariale et de convention financières joints en annexes au présent rapport et d'autoriser son président à les signer.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	37 783 109,00 €	284 200,00 €

La Commission territoriale sud a émis un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 7 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet partenarial de revitalisation du cœur historique de la Commune de BARR ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Barr et l'Office du tourisme du Pays de Barr, joint en annexe à la présente délibération ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines du tourisme, du patrimoine, de l'habitat et de sa politique de revitalisation des bourgs-centres ;

- décide d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 284 200 € à la Commune de Barr pour le projet de revitalisation du cœur historique de la commune au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, répartie comme suit :

- 10% pour les travaux de voirie, soit 195 800 €*
- 20% pour les travaux relatifs au Plan Lumière et au changement de portails du Musée de la Folie Marco, soit 88 400 €*

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Barr et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement des subventions, joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise le président à signer les conventions précitées.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY